



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Information réglementée

Bruxelles / Utrecht, le 8 février 2011 17h30

Ageas organise des Assemblées Générales Extraordinaires des Actionnaires

Ageas organise une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires le 23 mars à Utrecht et le 30 mars à Bruxelles.

En vue de ces Assemblées Générales Extraordinaires, les documents suivants seront publiés le mercredi 9 février sur le site internet d'Ageas www.ageas.com :

- la convocation, le modèle de procuration et l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires d'ageas SA/NV et d'ageas N.V.;
- les notes explicatives relatives aux ordres du jour d'ageas N.V. et d'ageas SA/NV, la note explicative d'ageas N.V. incluant l'ordre du jour complet de l'Assemblée; et
- le rapport spécial du Conseil d'Administration d'ageas SA/NV établi conformément à l'article 604 du Code des Sociétés.

Les actionnaires ne seront admis et ne pourront voter aux Assemblées que pour autant qu'ils soient détenteurs à la Date d'Enregistrement du nombre d'actions pour lesquelles ils ont indiqué leur intention d'exercer leur droit de vote à l'Assemblée, et ce, quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent à la date de l'Assemblée.

Cette Date d'Enregistrement est fixée au :

- 23 février 2011 à minuit (CET) pour ageas N.V., conformément à la nouvelle législation néerlandaise ;
- 21 mars 2011 à minuit (CET) pour ageas SA/NV, conformément à la possibilité qui est offerte en ce sens au Conseil d'Administration par l'article 21 c) des statuts de la Société.

L'utilisation de la Date d'Enregistrement permet de supprimer le principe du blocage des actions jusqu'au jour de la tenue de l'Assemblée.

Toute question relative à ces Assemblées peut être posée par le biais du site internet d'Ageas : www.ageas.com.

Ageas est un groupe d'assurance international riche de plus de 180 années d'expérience et de savoir-faire. Classé dans le Top 20 européen de l'assurance, Ageas a choisi de concentrer ses activités sur l'Europe et l'Asie qui, ensemble, forment le plus grand marché de l'assurance au monde. Les activités d'assurance se répartissent en quatre secteurs opérationnels : Belgique, Royaume-Uni, Europe continentale et Asie. En Belgique, par le biais d'AG Insurance, l'entreprise est le leader incontesté dans les segments *vie individuelle* et *employee benefits*, et se profile aussi comme acteur de référence en *non-vie*. À l'international, Ageas dispose d'une présence marquante au Royaume-Uni, où il est le troisième assureur *auto* pour les particuliers. L'entreprise possède également des filiales en France, en Allemagne et à Hong-Kong. Par ailleurs, Ageas se démarque par son expertise spécifique dans les partenariats conclus avec des institutions financières et des distributeurs de référence au Luxembourg, en Italie, au Portugal, en Chine, en Malaisie, en Inde et en Thaïlande. Ageas emploie plus de 11.000 personnes et réalise un encaissement annuel d'environ EUR 16 milliards.



CONTACT PRESSE

+32 (0)2 557 57 37

INVESTOR RELATIONS

Bruxelles

+32 (0)2 557 57 33

Utrecht

+31 (0)30 252 53 05

Ageas

Rue du Marquis 1 - 1000 Bruxelles - Belgique

Archimedeslaan 6 - 3584 BA Utrecht - Pays-Bas

www.ageas.com